

## ENTREPRENEURS-AUBERGISTES BELFAGIENS ( 1600-1920 )

Belfaux a toujours été le cœur d'une grande paroisse et de nombreux habitants de villages environnants et de pèlerins venant vénérer le Saint-Crucifix y affluaient régulièrement. Situé également sur un axe important, le village était très fréquenté. Par conséquent, il est tout naturel que certains Belfagiens particulièrement entrepreneurs y installèrent des auberges pour accueillir toute cette potentielle clientèle. On y buvait de belles quantités de vin et, en 1755, on n'encava pas moins de 25 tonneaux de vin aux Treize Cantons et de 20 tonneaux au Logis du Mouton. Certains agriculteurs et meuniers avaient également l'habitude de tenir une petite pinte et de revendre du vin à leurs clients mais c'est surtout quelques familles qui se distinguèrent dans ce domaine en tenant de gros établissements.

La famille Quiot, de Belfaux, tient auberge avec logis déjà au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Vers 1610, Henri Quiot est régulièrement documenté à Fribourg où il allait acheter son vin et où il paye des taxes pour les nombreux tonneaux qu'il encave. Son fils Hansmann, puis son petit-fils Louis, né en 1648, reprennent l'affaire. Jean Quiot, fils de Louis, poursuit la profession et son auberge porte au début du XVIII<sup>e</sup> siècle l'enseigne au « Logis du Mouton ». Signe de son intégration sociale réussie, il est également documenté comme gouverneur ( syndic ) de Belfaux. Après son décès, avant 1723, c'est sa veuve Marguerite qui devient la cabaretière, puis leur fille Jeanne. Cette dernière vend le Mouton en 1735 pour la somme importante de 1000 écus au notaire Henri Ignace Butty, bourgeois de Rue.

Louis Quiot, cité plus haut, s'est marié en 1673 avec Marie Audriard, d'une famille de Belfaux originaire de Autafond. Cette dernière est la fille de Jacques Audriard, un entrepreneur bien actif. En effet, Audriard reçoit en 1660 l'autorisation de tenir un cabaret à Belfaux et dans les années suivantes ses affaires semblent florissantes et il encave beaucoup de vin. Une autre de ses filles, Anne Audriard, marie Jean Joye, grand-métral et aubergiste au Logis de l'Arbogne à Montagny. A son tour, Anne Audriard devient la cabaretière de l'Arbogne et leur fils Jean Joye se maria dans une dynastie d'aubergistes d'Ecuvillens. L'auberge des Audriard semble être celle des Treize Cantons et cette dernière, dans les années 1717-1740, se trouve dans les mains de Joseph Sottas et de son épouse Marguerite née Joye, signe que l'établissement semble avoir été héritée par les Joye.

Ces activités sont donc l'affaire de tout un réseau familial d'aubergistes qui s'étend sur plusieurs générations et bien au-delà des frontières de Belfaux, impliquant d'ailleurs tout autant les femmes que les hommes.

Les impôts et taxes infligés aux pintes font l'objet d'âpres négociations. Ainsi, le 18 avril 1832, l'administration paroissiale de Belfaux soumet une demande tendant à

obtenir un droit de pinte pour subvenir aux besoins de ses pauvres et d'autres frais paroissiaux. Le Conseil d'Etat prend acte le 27 avril des réclamations des propriétaires d'auberges de Belfaux contre la demande du droit de pinte. Il décide finalement le 7 mai de ne pas en fixer, mais d'autoriser le prélèvement d'une cotisation de deux pour mille sur les fonds et de 1 pour mille sur les bâtiments. Cette fois-ci, ce sont les aubergistes belfagiens qui gagnent...

Plus récemment, Louis Hayoz (1849 - 1905), natif d'Autafond, syndic de Belfaux, président de paroisse et député au Grand Conseil, tient l'auberge du Mouton jusqu'au 15 juillet 1898, avant de la remettre à Théophile Gendre-Brayoud. Il la tenait déjà en 1875, date à laquelle il est cité comme

partie défenderesse dans un jugement du tribunal fédéral (ATF 2 I 209). Homme public connu dans la région, il milite au parti conservateur-libéral contre la majorité de Georges Python. Souvent attaqué, il se défend dans le « Bien public », organe de son parti. La famille Hayoz de Belfaux connaît plusieurs aubergistes. Ainsi, Henri Hayoz tient-il la pinte des travailleurs de Prez-vers-Noréaz de 1911 à 1913. La résiliation de son bail tient à ce qu'il ait été victime de marchands véreux et se soit ainsi retrouvé dans les chiffres rouges.

*Auteurs : Groupe de recherche historique de Belfaux, Adrien de Steiger et Leonardo Broillet  
Sources : Archives de l'Etat de Fribourg, registres de notaires et comptes de l'Ohmgeld*

**AVIS**

A partir du 15 courant

**L'Auberge du Mouton**

A BELFAUX

qui jusqu'ici a été tenue par **M. Louis HAYOZ**, syndic, sera reprise par le soussigné.

**Le nouveau**

tenancier s'efforcera de conserver la confiance dont a joui son prédécesseur en ne servant que de bonnes consommations à bas prix.

Jeux de quilles à disposition des amateurs. 1552

**Théophile GENDRE-BRAYOUD.**

La Liberté 29.07.1898

*Groupe de recherche historique de Belfaux*

PUBLICITÉ



**Olivier  
Brulhart SA**  
Ferblanterie-Couverture-Solaire  
**026 475 40 44 1782 BELFAUX**



**ONGLERIE**  
**PASSION NAIL**  
*Passionnément ongles*

Tél. 079 / 681 00 49  
Anne Ducry, rte du Moulin 31 - Belfaux